ENTRE LA NOUVELLE-ORLÉANS ET LES ATAKAPAS

POUR St-Martinville—Le vapeur BELLE ISLE, capt. A. Lafarthe, partira mardi 16 février courant, à midi précis. Pour fret ou passage, s'adresser à POLLAIN & BELLOCQ, ou A. B. SEIM.

POUR LE SUCRIER, pagodes pour PLANTEURS, S'ADRESSER À LAFARGUE.

Pour Nouvelle-Orléans, les joutes de Bienvenue, départ de Carrollton à midi, quelques jours avant le bonnet marin soir.

Pour fret ou passage, s'adresser aux capitaines à bord ou à Carrollton.

J. F. BERCIER & Co.
54, Vieille Levée.

Au Bercier ou le commis, L. M. Lazarus, autorisé à régler les comptes du 19janv

Paquebot de la Côte de la Louisiane, goélette-bateau à vapeur nommé ELISA, capt. J. G. Landry, [illegible] régulièrement, comme [illegible] hebdomadaire, du voyage partant de la Nouvelle-Orléans [illegible] Marc [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou aux [illegible] BRAUD & LANDRY.

PAQUEBOT DE LAFOURCHE, [illegible] ST. LANDRY, capt. [illegible] partira de N.-O. [illegible] Lafourche, tous les samedis, à 4 heures de l'après-midi, [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à MORGAN & [illegible]

Pour la Balize et Pointe à la Hache, [illegible] Le vapeur [illegible] partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à [illegible]

Paquebot du Bayou Sara, [illegible] Le vapeur [illegible] partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à [illegible]

POUR LA HAVANE, [illegible] Le navire [illegible] partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à [illegible]

POURIA HAVANE, [illegible] Le navire [illegible] partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à [illegible]

POUR BRAZOS, [illegible] Le navire [illegible] partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à [illegible]

POUR HAVRE, [illegible] Le navire [illegible] partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à [illegible]

POUR NEW-YORK, [illegible] Le navire [illegible] partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à [illegible]

POUR BOSTON, [illegible] Le navire [illegible] partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à [illegible]

POUR BOSTON, [illegible] Le navire [illegible] partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à [illegible]

**POUR LIVERPOOL